

Centre fédéral pour requérants d'asile de Martigny

Situation initiale

Utilisation avant 2017	La parcelle est actuellement utilisée partiellement par l'Administration fédérale des douanes (AFD). Elle se trouve en zone mixte artisanale et commerciale (sans habitat).	Canton	Valais
		Commune	Martigny
		Propriétaire foncier	Confédération
		Superficie	Env. 0.7 ha Périmètre à définir avec l'AFD

Coordination en cours

Type d'infrastructure	Centre fédéral pour requérants d'asile (CFA)
But	Utilisation principale pour l'hébergement de requérants d'asile
Utilisation prévue	Sur la partie de la parcelle inutilisée par l'AFD, une installation de structures modulaires mettrait à disposition 250 places d'hébergement avec les places de travail nécessaires
Conditions-cadres infrastructure	À coordonner avec l' AFD, le canton du Valais et la commune pour un état de « coordination réglée »
Conditions-cadres Exploitation	Occupation parallèle du site Modalités à convenir avec l'AFD

Explications

a) Coordination

Dans la région romande les emplacements d'un troisième CFA aux fonctions d'attente et de départ et d'une réserve stratégique sont en discussion avec les cantons VD et VS. La parcelle de l'AFD à Martigny est un site d'évaluation pour ce troisième CFA. Pour que l'emplacement passe en catégorie „coordination réglée“, les différentes possibilités doivent être analysées en collaboration avec les cantons et les communes concernés. Dans ce cadre, des propositions de solutions, comme des emplacements alternatifs, peuvent être discutées.

Actuellement, une partie de la parcelle n'est pas utilisée par l'AFD. La réalisation du CFA se ferait en coordination avec l'AFD sur la base d'une occupation parallèle.

b) Conditions contractuelles

Le périmètre est propriété de la Confédération.

c) Infrastructure / constructions

Ce CFA aurait une capacité de 250 places d'hébergement pour requérants d'asile. Quelques places de travail seraient créées pour la gestion administrative ; en outre, des places de travail seraient assurées pour le personnel d'encadrement et de sécurité. Les infrastructures envisagées sont des constructions modulaires.

d) Exploitation

L'accessibilité est garantie par les transports publics avec une gare CFF se situant à 15 minutes à pied ou par un arrêt de bus à proximité (Martigny Verdun).

Les raccordements en eau et en électricité ainsi que le mode circulation sur la parcelle devraient être coordonnés avec l'AFD.

